



000005 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° _____ /ACNO/CGG/CIPM/2020 DU 28 AVR 2020
POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUVANT ABRITER LA RADIO COMMUNALE
DE GARI-GOMBO, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

1-OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE Maire de la Commune de GARI-GOMBO, Autorité Contractante, lance pour le compte de l'année en cours, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de Construction d'un bâtiment pouvant abriter la radio Communale de Gari-Gombo, Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est.

2-CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations objet de la présente consultation relative aux travaux de Construction d'un bâtiment pouvant abriter la radio Communale de Gari-Gombo, Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'est, comprennent :

- a) Travaux préliminaires et installation de chantier
- b) Terrassements complémentaires
- c) Travaux de béton et de béton armé
- d) Travaux de maçonneries
- e) Etanchéité et isolation
- f) Charpente-Couverture-Faux plafonds
- g) Revêtements durs
- h) Plomberie sanitaire - Protection incendie
- i) Electricité courant fort - courants faibles/climatisation
- j) Menuiseries métalliques
- k) Menuiseries aluminium et bois
- l) Peinture
- m) Aménagements extérieurs - réseaux divers (VRD).

3-COUT PREVISIONNEL ET CAUTION DE SOUMISSION:

N°	Montant prévisionnel (en FCFA)	Délais d'exécution	caution de soumission
1	20 000 000	QUATRE (04) mois	Quatre cent mille (400 000) FCFA 2% du TTC

4-PARTICIPATION

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles Et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

5- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le **Budget Communal, Exercice budgétaire 2020, Imputation : 220 120**

6- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu à la Commune de Gari-Gombo, BP : 63 Yokadouma Tél : 696 25 92 46/ 678 24 74 84, dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Gari-Gombo d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) F.CFA**. La copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

7-CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Gari-Gombo, BP : 63 Yokadouma, Tél : 696 25 92 46/678 24 74 84 dès publication du présent avis.

8-REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devront parvenir à la Commune de Gari-Gombo, BP :63 Yokadouma, Tél : 696 25 92 46/678 24 74 84, au plus tard le 28 MAI 2020 à 11 heures, heure locale sous enveloppe cachetée adressée au Maire de ladite Commune avec la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 000005 /AONO/CGG/CIPM/2020 DU 28 AVR 2020
POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUVANT ABRITER LA RADIO COMMUNALE DE GARI-GOMBO,
DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

9- RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

10-DELAIS D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution prévu est de Quatre (04) mois.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des pièces administratives, des propositions techniques et financières, aura lieu le 28 MAI 2020 2020 à 12 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

12. PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION

12.1 Critères éliminatoires

Offres Administratives :

- Absence de la caution de soumission ;
- Non-conformité après 48 heures d'une pièce du dossier administratif ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

Offres Techniques :

- Note technique inférieure à 70 % des éléments positifs ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur du soumissionnaire attestant qu'il n'a pas abandonné au moins un marché au cours des trois (03) dernières années et n'est pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP.
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée

Offres financières :

- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre ;

12.2 Critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Les références de l'entreprise oui/non ;
- Les moyens matériels permanents ou mobilisables oui/non ;
- La qualification du personnel du chantier oui/non ;
- Méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux oui/non ;
- La surface financière oui/non ;
- Présentation générale de l'offre oui/non ;
- Visite des lieux oui/non ;
- CCTP paraphé à chaque page et signé à la dernière oui/non ;
- CCAP paraphé à chaque page et signé et daté à la dernière oui/non.

Seuls les soumissionnaires ayant obtenus au moins 70% des OUI seront éligibles à l'analyse financière ;

13. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre administrative conforme au Dossier d'Appel d'Offres, aura présenté une offre technique répondant positivement au moins à 70% des critères essentiels et une offre financière évaluée la moins disante sur la base du montant hors TVA.

14. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de Quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

15. ATTRIBUTION

A l'issue de l'évaluation financière, le marché sera attribué au soumissionnaire ayant l'offre financière évaluée la moins disante.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Gari-Gombo.

Gari-Gombo, le 28 AVR 2020

Le Maire,
(Maître d'Ouvrage)

Ampliations :

- PREFET/BN (pour infos)
- DD-MINMAP/BN (pour infos) ;
- DD-MINDDEVEL/BN (pour infos)
- ARMP/EST/BTA pour publication ;
- Président/CIPM/CGG ;
- Affichage ;
- ARCHIVES CHRONO.

